

AVIS DE DEPOT

COMMISSION D'ORGANISATION ELECTORALE

ELECTION A L'UNION REGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE MEDECINS LIBERAUX REGION ALSACE

**COLLEGE DES MEDECINS GENERALISTES
COLLEGE DES MEDECINS CHIRURGIENS, ANESTHESISTES-
REANIMATEURS et GYNECOLOGUES-OBSTETRICIENS
COLLEGE DES MEDECINS SPECIALISTES**

SCRUTIN DU 29 SEPTEMBRE 2010

Les listes électorales relatives à l'élection du collège des médecins généralistes, du collège des médecins chirurgiens, anesthésistes-réanimateurs, gynécologues-obstétriciens, et du collège des médecins spécialistes de l'Union régionale des professionnels de santé des médecins exerçant à titre libéral dans le régime conventionnel en Alsace seront déposées du :

04 juin 2010 au 10 juin 2010

- au siège de la Commission d'Organisation Electorale
(*ARS Alsace, 14 rue du Maréchal Juin, 67084 STRASBOURG*),
- à la délégation territoriale du Haut-Rhin de l'ARS d'Alsace
(*Cité administrative, 3 rue Fleischhauer, 68000 COLMAR*),
- à l'Union Régionale des Médecins Libéraux d'Alsace
(*52 route de Bischwiller, 67300 SCHILTIGHEIM*)

Ces listes sont consultables aux heures habituelles d'ouverture des bureaux administratifs (*de 9h à 12h et de 13h30 à 17h*).

Dans les six jours suivant la date du dépôt des listes, tout électeur peut réclamer, par écrit, l'inscription ou la radiation d'un médecin omis ou indûment inscrit, auprès de Monsieur le Président de la Commission d'Organisation Electorale.

Les conditions d'inscription sur les listes électorales sont appréciées au 1^{er} mai 2010.

Le Président de la Commission
d'Organisation Electorale

Siège de la Commission d'Organisation Electorale

ARS Alsace
Cité administrative Gaujot,
14 rue du Maréchal Juin
67084 STRASBOURG
tel 03.88.88.93.93